

Embauches en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Données

Données brutes.

Trois mois de recul sont nécessaires pour avoir des données fiables, mais de légers ajustements peuvent être effectués sur l'historique des séries. Il s'agit donc de données provisoires.

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Le **contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** s'applique aux personnes recrutées par une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) : une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il a pour objet de faciliter **l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**.

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois. Il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Si les EI ont toujours embauché leurs salariés en CDDI, les ACI n'ont obligation de recruter sous cette forme de contrat que depuis la réforme du 1er juillet 2014. Avant cette date, les ACI embauchaient leurs salariés en insertion en contrat aidé classique (CUI-CAE). Le recours aux CDDI est en revanche marginal dans les AI. Cette structure n'est pas présentée dans ce tableau de bord en raison de problèmes de localisation.

Embauches en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Mise à jour : 29 août 2017

Nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion

	Nombre d'embauches en mai 2017			Cumul des embauches		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	De janvier à mai 2017	De janvier à mai 2016	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	42	42	-	161	155	+3,9
Hautes-Alpes	52	47	5	236	226	+4,4
Alpes-Maritimes	89	71	18	438	351	+24,8
Bouches-du-Rhône	361	283	78	1 717	1 703	+0,8
Var	191	155	36	901	779	+15,7
Vaucluse	134	110	24	485	411	+18,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	869	708	161	3 938	3 625	+8,6
France métropolitaine	12 813	9 902	2 911	64 931	60 742	+6,9

*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Stocks* des contrats à durée déterminée d'insertion à fin mai 2017

	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	Part des allocataires du RSA lors de l'embauche, toutes structures (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	160	157	3	34,4
Hautes-Alpes	238	213	25	37,4
Alpes-Maritimes	373	299	74	43,7
Bouches-du-Rhône	1 795	1 457	338	48,8
Var	838	687	151	38,7
Vaucluse	511	421	90	51,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 915	3 234	681	45,3
France métropolitaine	61 405	47 929	13 476	51,1

*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif

Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitement : Dares, Direccte Paca / Sese